
DESTINATAIRES : Tout le personnel et les médecins du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Philippe Besombes, directeur général adjoint santé physique - PCI

DATE : 21 septembre 2020

OBJET : **Rappel important sur les mesures de distanciation sociale**

Bonjour,

Dans le contexte actuel de pandémie et de préparation à une deuxième vague, nous tenons à réitérer l'importance des mesures sanitaires et de distanciation sociale mise en place selon les orientations ministérielles.

La santé et la sécurité de nos employés sont au cœur de ce rappel. Nous avons constaté depuis quelques semaines un relâchement des mesures de distanciation sociale dans les aires communes telles que les salles de pauses et les cafétérias. La COVID-19 est toujours présente, il ne faut pas relâcher sa vigilance.

Voici les mesures qui doivent absolument être respectées :

- Une distance minimale de 2 mètres doit être maintenue entre chaque personne dans tous les lieux physiques communs (salles de réunions, cafétérias, salle d'attente, aires de repos, etc.)
- Le port du masque de procédure est requis dans toutes les aires communes, même si la distanciation physique est respectée (corridors, ascenseurs, halls d'entrée, cafétérias, salles de pauses, etc.)
- Les rencontres à distances sont à privilégier, telles que par téléphones, par vidéoconférences, Zoom, Teams, etc.

Notez que des aménagements complémentaires vont être effectués dans les cafétérias des différents points de services afin de faciliter l'application des mesures.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration ainsi que pour les efforts et les actions de chacun.

PB